

Commune : 039300
Lons-le-Saunier

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le

A

Par

Section : AK
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : régulier <20/03/80

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 25/11/2003

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage :effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
lepar Mgéomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A .LONS.LE.SAUNIER....., le 28/05/2025.....

Affaire n° 25002

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour), dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Cachet du rédacteur du document :

ABCD

Document dressé par
Jean.Lou.COMBE.....
à MONTMOROT.....

Date 10/06/2025.....

Signature :

Signature / cachet / nom : Commune de LONS LE SAUNIER

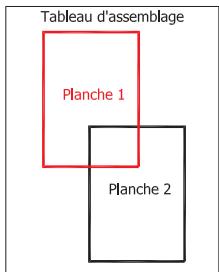


ABCD

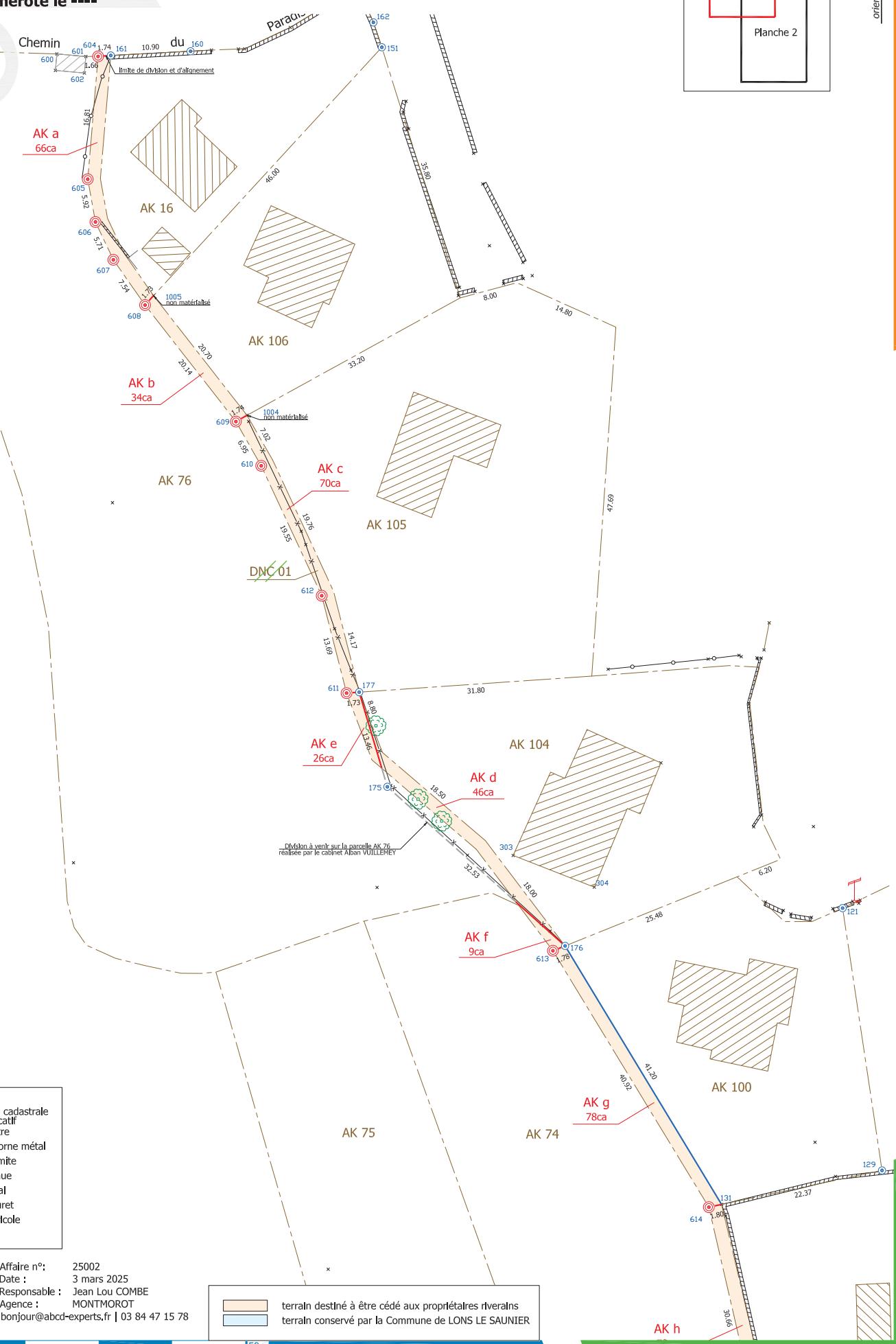
Propriété de la Commune
LONS LE SAUNIER - Section AK - "Les Gours"
Echelle : 1/500

PLAN DE DIVISION 1/2

DA n° ---- numéroté le ----



N
orientation indicative



ABCD

Propriété de la Commune
LONS LE SAUNIER - Section AK - "Les Gours"
Echelle : 1/500

PLAN DE DIVISION 2/2

DA n° ---- numéroté le ----

